

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7402424301

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7402424301>

Cette annonce a été mise en ligne le **3 avril 2025** sur **Anjou Agricole Web**  
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**



AVOCATS ASSOCIES SJOA  
8 Rue Linné 44100 NANTES

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 2 avril 2025, à SOMLOIRE.

Dénomination : CLOS DE VENDÔME.

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 4 rue des Angéliques, 49360 Somloire.

Objet : L'achat, la prise à bail, l'aménagement, la division parcellaire, l'activité de lotissement, la mise en valeur, la gestion, la construction, la vente et la location de tous biens immobiliers, en totalité ou par lots ; L'octroi de toutes garanties sur les biens appartenant à la société notamment par voie de cautionnement hypothécaire, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1 euros divisé en 1 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Les cessions ou transmissions d'actions de l'associé unique, quelle qu'en soit la forme, s'effectuent librement. En cas de pluralité

d'associés, toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société donné par décision collective extraordinaire des associés..

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés :

Président : Monsieur GABORY Samuel 4 rue des Angéliques 49360 Somloire.

La société sera immatriculée au RCS d'Angers.

*Pour avis.*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**David SHAPIRO**  
Représentant permanent de Médialex